BIODIVERSITÉ Espèces exotiques : sus aux envahisseurs !

Le 30 novembre 2021 8 min

Menaces pour la biodiversité, les plantes, insectes et mammifères exotiques envahissants prospèrent faute de régulation et de moyens de lutte suffisants.

Berce du Caucase, écrevisse de Louisiane, myriophylle du Brésil, frelon asiatique. Leurs noms font voyager. Mais ces espèces exotiques envahissantes (EEE) ont déjà posé leurs pattes ou creusé leurs racines sur le territoire français et y sont souvent bien installées.

« Il s'agit d'espèces introduites par l'homme, de manière volontaire ou accidentelle, en dehors de leur aire naturelle de répartition et qui se sont implantées et se propagent avec des impacts négatifs sur les espèces indigènes, les écosystèmes, les habitats et ont des conséquences écologiques, sanitaires ou économiques négatives », explique Emmanuelle Sarat, chargée de mission EEE au comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

Le phénomène est global. La France est particulièrement touchée car elle est au cœur de nombreux flux touristiques et commerciaux, mais aussi en raison de la vulnérabilité des écosystèmes insulaires en outre-mer.

Passagers clandestins de cargaisons de marchandises ou voyageant dans les eaux de ballast des bateaux, spécimens importés pour fleurir des jardins d'ornement... l'augmentation du rythme de ces « invasions biologiques » est à relier au développement de la mondialisation. Depuis 1982, un département métropolitain compte en moyenne douze espèces exotiques envahissantes de plus tous les dix ans, selon l'Inventaire national du patrimoine naturel.

Or, ces EEE représentent l'un des principaux dangers pour la biodiversité, avec la destruction des habitats naturels et la surexploitation des ressources. Selon l'UICN, elles mettent en péril une grande partie des espèces menacées et sont la deuxième cause d'extinctions documentées d'espèces dans le monde.

Compétition et prédation

Car en s'implantant, elles entrent en compétition avec les espèces indigènes qui peuvent aussi être victimes de leur prédation. Originaire d'Amérique, la grenouille-taureau, qui peut atteindre près de 40 cm, est ainsi présente en Nouvelle-Aquitaine et en Sologne où elle s'attaque aux amphibiens locaux.

« Elle consomme aussi les insectes qu'ils mangent habituellement, des coléoptères protégés et même de petits oiseaux, et est porteuse saine d'un champignon mortel pour les autres grenouilles », constate Clément Fauconnier, chargé d'études faune au Centre départemental de la protection de la nature et de l'environnement (CDPNE), qui participe à un programme européen de préservation des espèces d'amphibiens autochtones.

« Les EEE génèrent aussi des effets à l'échelle des écosystèmes. Certaines plantes modifient par exemple la biochimie des milieux ou entraînent un phénomène de sédimentation en envahissant les cours d'eau », complète Arnaud Albert, chargé de mission EEE à l'Office français de la biodiversité (OFB).

Certaines représentent aussi un risque pour la santé humaine comme le moustique-tigre, vecteur de plusieurs maladies, ou les ambroisies, des plantes dont le pollen génère des allergies. Un à 3,5 millions de personnes seraient concernées en France, selon l'Anses.

Colonisant les champs de tournesol, elles entraînent aussi des baisses de rendement pour les agriculteurs. Plus globalement, les EEE perturbent de nombreuses activités économiques à l'instar du frelon asiatique responsable de la mort de colonies d'abeilles domestiques ou du myriophylle qui, en envahissant les canaux de l'est de la France, y empêche la navigation.

Un coût de 1,14 à 10,2 milliards d'euros en vingt-cinq ans

Pour donner à voir l'ampleur du phénomène, un groupe de chercheurs s'est attelé à compiler et classer l'ensemble des coûts liés aux EEE recensés.

Pour la France, ils atteignent entre 1,14 et 10,2 milliards d'euros entre 1993 et 2018, soit <u>44 à 395 millions d'euros par an</u>. « Il s'agit d'une fourchette basse, notamment parce que tous les coûts liés à une espèce ne sont pas forcément recensés et que nous n'avons retenu que les données les plus robustes », souligne Franck Courchamp, directeur de recherche au CNRS et coauteur du rapport.

L'essentiel des coûts répertoriés relève des pertes et dommages causés par les EEE bien plus que de mesures de gestion de ces espèces ou de prévention de leur introduction.

« On subit plus qu'on agit alors même que l'on sait que les actions proactives pour empêcher une espèce d'arriver ou de s'installer sont beaucoup plus efficaces et moins coûteuses », regrette l'écologue.

Les pouvoirs publics se sont pourtant emparés du sujet. En Europe, un règlement relatif à la prévention et la gestion de l'introduction et de la propagation des EEE a été adopté en 2014. Il interdit l'importation, la vente, l'achat, le transport, l'utilisation et la libération dans l'environnement <u>d'une liste de 37 – depuis portée à 66 – espèces jugées préoccupantes</u>. En France, la loi de 2016 pour la reconquête de la biodiversité a transposé ce règlement et mis en place des restrictions pour différentes espèces dont <u>la liste est fixée par arrêté</u>.

Réglementation insuffisante

« Mais l'arsenal législatif est loin d'être suffisant », estime Franck Courchamp. Fruits de compromis, ces listes n'intègrent qu'une petite partie des espèces exotiques envahissantes. Elles seraient 1 500 en Europe.

Plutôt que des listes noires, certains plaident pour la mise en place de listes blanches n'autorisant que certaines espèces. « L'idée est surtout de responsabiliser les auteurs d'introduction et de leur faire porter la charge de démontrer qu'une espèce ne pose pas de problème », explicite le chercheur.

En 2017, la France s'est dotée d'une <u>stratégie nationale</u> relative aux EEE, visant par exemple à construire des listes hiérarchisées des espèces problématiques, à développer la surveillance ou encore le contrôle des voies d'introduction.

« Mais pour le moment, cela reste du papier faute de financements suffisants et d'une coordination nationale », déplore Emmanuelle Sarat.

De bons exemples existent comme l'observatoire des ambroisies, créé en 2011 et animé aujourd'hui par le réseau Fredon. « Il pilote la gestion des ambroisies au niveau national avec des coordinateurs régionaux et des référents territoriaux au niveau des mairies », détaille Alexandra Martin, animatrice de l'observatoire. Ils ont notamment pour mission de traiter les alertes effectuées sur <u>la plate-forme</u> permettant à tous de signaler la présence de plants d'ambroisie.

La nécessité d'une détection précoce

Mais s'agissant de l'ensemble des EEE, les experts déplorent un manque de coordination nationale – également relevé par un <u>rapport d'information parlementaire</u> publié cet été au sujet des plantes invasives – et l'absence d'une structure de biosécurité permettant une surveillance efficace et une intervention rapide sur les fronts d'introduction.

Plus la détection d'une espèce est précoce plus les chances de s'en débarrasser sont élevées. Avec le temps, la lutte devient plus fastidieuse voire vaine. Les premières études menées après la détection du frelon asiatique en France en 2004 ont ainsi montré qu'il était déjà présent dans treize départements. Aujourd'hui, il a quasiment colonisé tout l'Hexagone.

« La destruction des nids n'a pas d'impact et n'a plus de sens, sauf sur des territoires encore épargnés comme la Corse », souligne Quentin Rome, responsable frelon asiatique et hyménoptères au Muséum national d'histoire naturelle.

En Sologne, les actions de lutte menées depuis deux décennies contre la grenouille-taureau – recherche et destruction des pontes, tirs des mâles chanteurs notamment – semblent porter leurs fruits. Moins d'une dizaine d'étangs seraient aujourd'hui colonisés contre 120 en 2002. « On s'approche de l'éradication », assure Michaël Rolin, chargé d'études faune et écologie au CDPNE.

Malheureusement, le programme européen qui finance ces actions s'arrête au printemps prochain. Faute de nouveaux fonds, les efforts pourraient être annihilés.

Une hausse des moyens alloués à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes serait donc nécessaire. Mais pour l'ensemble des experts, il importe également de renforcer les actions de prévention à travers notamment une sensibilisation accrue des professionnels concernés – horticulteurs, paysagistes, animaleries, transporteurs notamment – et du grand public.

Ne pas ramener de graines de ses voyages ou relâcher le contenu de son aquarium dans la nature, nettoyer les roues des tracteurs ayant circulé dans des zones contaminées par certaines plantes, éviter de laisser les sols à nus sur les chantiers, etc., certains bons réflexes peuvent freiner les invasions.

Encore faut-il mesurer l'importance d'un combat qui peut sembler contre-intuitif – lutter contre le développement de certaines espèces pour préserver la biodiversité – et n'est pas toujours bien accepté.

Tout en se félicitant d'une réaction rapide de la préfecture après la découverte cet automne d'une nouvelle espèce de frelon à Marseille, Quentin Rome souligne qu'il s'agit d'un « insecte mal-aimé ». Il est dès lors plus facile de faire accepter son élimination que lorsqu'on s'attaque au charmant écureuil de Corée, pourtant réservoir de la bactérie responsable de la maladie de Lyme.